



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

DEC 24 - 543

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20240704-DEC24-543-AR
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Direction Vie Citoyenne et Jeunesse
Service Réussir

DECISION DU MAIRE

PUBLICATION
04 JUL. 2024

Objet : Attribution d'une aide exceptionnelle de 400 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour une aide à la mobilité pour un stage au Japon

Le Maire de Champigny-sur-Marne ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-051 du conseil municipal du 22 mars 2023 autorisant Monsieur le Maire à signer les décisions individuelles d'attribution d'aide exceptionnelle dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) ;

Considérant ce qui suit :

En application de la délibération susvisée et suite à la demande de Melle Célia ISSAAD, tendant au soutien de la commune à l'aide à la mobilité pour un stage au Japon afin de valider son diplôme, il est décidé, dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR), d'accorder une aide exceptionnelle à hauteur de 400 €.

DECIDE :

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER dans le cadre du dispositif CCR, une aide exceptionnelle de 400 € à Mademoiselle Célia ISSAAD.

ARTICLE 2 : D'INDIQUER que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 3 : DE PRECISER que la directrice générale des services de la mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.

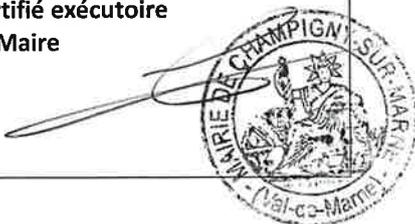
Fait à Champigny-sur-Marne le 04 JUL. 2024

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

Transmission en préfecture, le 04 JUL. 2024

Publication, le 04 JUL. 2024

Certifié exécutoire
Le Maire



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00